



VILLE DE LA GARDE



La Garde, le 6 juin 2023

**HELENE ARNAUD-BILL**  
MAIRE DE LA GARDE

**JOËL BORGOGNO**  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

**SYLVIA BATTISTA**  
DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE  
SOUS-DIRECTION DU MANAGEMENT  
ET DES PROCEDURES

**NOTE à l'attention des agents**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Affaire suivie par :  
S. BATTISTA/J. CANAL

VISAS		
resp.	DCAS	DGS

**OBJET : Revalorisation des titres restaurants**

Mesdames et messieurs les agents,

Dans le cadre des actions menées aux fins de valorisation de la politique sociale, la commune a institué par délibération n°17 du 24 septembre 2007 l'attribution de titres restaurant aux agents municipaux pour s'acquitter des déjeuners pris dans le cadre de leur activité professionnelle.

Comme vous le savez et dans un contexte social contraint, le titre restaurant exonéré de charges sociales et net d'impôt est un réel avantage social vous conférant un pouvoir d'achat supplémentaire.

A ce titre, une première revalorisation est intervenue en 2019 portant la valeur faciale de 6 euros à 7 euros.

En accord avec les partenaires sociaux, je m'inscris aujourd'hui dans cette politique de valorisation en proposant l'augmentation de la valeur faciale des titres restaurant de deux euros en deux temps comme suit :

1. Au 1<sup>er</sup> octobre 2023 : revalorisation à 8 euros
2. Au 1<sup>er</sup> juin 2024 : revalorisation à 9 euros

Considérant la participation employeur de 50%, chaque agent bénéficiera ainsi en 2024 d'une augmentation nette de 1 euro mensuel.

Souhaitant que cette nouvelle vous agréée, je vous prie de croire, mesdames, messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,  
**Hélène ARNAUD-BILL**

